

Aux origines du livret de compétence et du socle

Le système scolaire possède un mode d'évaluation spécifique, la note, qui n'a pas de correspondance dans le monde du travail, qui raisonne plutôt par compétences. Alors pourquoi introduire la compétence comme nouveau critère d'évaluation de nos élèves ?

C'est le Conseil de Lisbonne, en mars 2000 qui décide de pousser à la construction d'un cadre européen « définissant les nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition ». La synthèse des différents groupes de travail est représentée sur le site europa* : « *les compétences clés sont essentielles dans une société fondée sur la connaissance et garantissent davantage de souplesse de la main d'œuvre. [...] Elles constituent également un facteur d'innovation, de productivité, de compétitivité et contribuent à la motivation et à la satisfaction des travailleurs, ainsi qu'à la qualité de leur travail.* »

Cet aspect utilitariste et dévoué au modèle économique néolibéral n'a été gommé qu'en surface au sein du socle commun français. De fait, le livret de compétence minimise les connaissances à acquérir pour se concentrer sur une somme de savoir-faire en rapport étroit avec l'économie ou les thèmes à la mode.

Pire, il tente d'encadrer la personne, soumettant tous les comportements de l'élève à un jugement et une évaluation, ainsi que le dénonce très justement Denis Paget dans son ouvrage Collège commun, collègue humain. : « *Aucune activité gratuite et libre dans le collège de demain : tout sera à charge et à décharge. Que l'élève participe à un atelier de pratique artistique ou à une association sportive, qu'il participe à une exposition au CDI ou exerce la fonction de délégué de classe, tout sera observé et évalué. [...] Il ne s'agit plus d'apprendre une culture commune, il s'agit de mettre en condition de futurs salariés [...] aptes à épouser les contrats d'objectifs de l'entreprise et à puiser en eux les ressources de la performance.* »

Ainsi, le livret de compétence assigne au collège la mission de former des employés modèles quand il devrait être le lieu du savoir, de l'enrichissement et du développement de la personnalité par la sollicitation de l'esprit critique.

Compétence 5 : « Avoir des connaissances et des repères relevant de la culture civique : Mondialisation, Développement durable. »

Compétence 6 : « Avoir un comportement responsable : Savoir utiliser des notions économiques et budgétaires de base. »

Compétence 7 : « Se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises.../ S'engager dans un projet individuel/ S'intégrer et coopérer dans un projet collectif/Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions. »

*<http://europa/scadplus/leg/fr/cha/c11090.htm>

Une réponse à l'échec scolaire ?

La mise en place du livret de compétence en France s'inscrit dans la loi d'orientation de 2005. L'Objectif affiché était celui de la réussite scolaire de tous et la réduction des inégalités sociales dans la difficulté scolaire. De nombreux sociologues ont analysé les causes de l'échec scolaire pour mettre en évidence que les difficultés relèvent surtout de l'incompréhension par les élèves des attendus cognitifs et de savoirs de l'école.

Or, à aucun moment le livret de compétence ne cherche à évaluer la compréhension des élèves. Tout au plus établit-il une liste aussi vague que vaste des connaissances et des repères à maîtriser tout en excluant les réflexions et les logiques qui les expliquent (à l'exception notable d'un item de la compétence 3 ; « *mobiliser ses connaissances pour comprendre les questions liées à l'environnement et au développement durable.* » !!)

On l'aura compris, loin d'être une solution à l'échec scolaire, le livret de compétence risque fort au contraire d'accroître encore davantage les inégalités : toute la dimension culturelle et réflexive abandonnée par le livret sera comblée en dehors du temps scolaire, au sein des familles les plus aisées. En aucun cas ce livret, qui menace d'influencer fortement la pratique pédagogique des enseignants, n'offre aux élèves une solution à leur difficulté. Il ne sera qu'une évaluation supplémentaire, ciblant avec redondance les échecs déjà mis en évidence par le bulletin.

Statistiquement cependant (et c'est cela qui intéresse le ministère), le livret de compétence réduira l'échec scolaire puisque l'objectif avoué est la validation de toutes les compétences pour tous les élèves sortant du collège. Et la validation par date en lieu et place du manichéiste oui ou non n'y changera pas grand-chose...

Profs : Concepteurs ou exécutants ?

Etre enseignant c'est être concepteur de son métier : c'est en effet à l'enseignant d'envisager les démarches pédagogiques nécessaires à la transmission des savoirs, à lui de choisir la démarche, l'angle, l'anecdote, l'exemple pertinent à la compréhension par l'élève de sa discipline. Il exerce sa liberté pédagogique dans le cadre des programmes de l'éducation nationale, programmes dont les nouvelles versions ont tendance à être de plus en plus directives, et auxquels vient s'ajouter, à la rentrée 2010, le nouveau livret de compétence.

Le Snes a souligné à de nombreuses reprises l'incohérence entre les programmes et les items définis dans le livret de compétence et a mis en évidence le décalage entre les démarches proposées par les programmes et les pédagogies impliquées par le livret.

Qu'importe, le ministère impose ses réformes dans l'urgence, sans prendre la peine d'écouter ceux-là mêmes qui ont développé une réflexion sur leur métier et ses enjeux et qui connaissent les tenants et les aboutissants de la mise en œuvre de telles réformes. Ainsi, ce nouveau livret, mis à jour en fin d'année scolaire, alors même qu'aucun bilan n'a été fait de la version précédente, constituera pour les enseignants une obligation de service dès la rentrée 2010.

Le procédé même de validation des items est purement mécanique : il ne s'agit plus de cocher oui ou non mais d'indiquer une date ! Or, nous savons tous qu'une compétence n'est jamais définitivement acquise et que les savoir-faire et les attitudes se construisent tout au long de la vie. Notre rôle d'enseignant consiste à former les élèves à une culture et de les inciter à la réflexion et non de les évaluer systématiquement.

Cet empilement de dispositifs, conjugué à la dégradation de nos conditions de travail et à la multiplication des tâches imposées font perdre le sens même de notre métier.

Profs : enseignants ou éducateurs ?

En 2000, Nicolas Sarkozy adressait aux enseignants une "lettre aux éducateurs", titre précurseur de la conception du métier de professeur de ce gouvernement.

Notre pratique pédagogique s'adosse à des connaissances disciplinaires qui nous permettent d'enseigner les programmes de façon qualifiée. Or, la formulation des items du livret de compétence amalgame les disciplines sur le seul critère du savoir-faire. Ce faisant, il gomme les spécificités propres à chaque enseignement et pose la question de sa mise en œuvre : quel enseignant sera chargé de valider ces items transdisciplinaires ? Le danger de la bivalence se concrétise puisque le livret de compétence oblige les enseignants à évaluer des champs qui se situent en dehors de leur discipline.

L'autre ambition de ce livret réside dans l'évaluation du savoir être. Les équipes enseignantes seront chargées de valider le comportement de chaque élève en toute occasion. Là encore : quel enseignant sera à même de juger de ces compétences si éloignées des fondements de son métier ? Le ministère quant à lui estime qu'il est de notre ressort de remplacer les infirmières ou les co-psy !

Compétence transdisciplinaire relevant de la « culture scientifique » (compétence 3):
« Raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer. »
Compétence transdisciplinaire relevant de la « culture humaniste » (compétence 5) :
« Situer des événements, des œuvres littéraires ou artistiques, des découvertes scientifiques ou techniques, des ensembles géographiques. »

Compétence 6 : « adopter des comportements favorables à sa santé et à sa sécurité. »
Compétence 7 : « savoir s'auto-évaluer et être capable de décrire ses intérêts, ses compétences et ses acquis. »

Cette remise en cause de notre statut s'appliquera dès la rentrée 2010 dans les établissements CLAIR (Collèges et Lycées d'Aide à l'Insertion et à la Réussite) : ils auront pour seul objectif la validation des compétences du livret et non plus l'enseignement des programmes nationaux. Les enseignants exerçant dans ces établissements verront donc leur mission transformée, sans compter que leur recrutement relèvera désormais des chefs d'établissement qui effectueront un profilage des meilleurs éducateurs.

Ainsi, alors que le niveau de qualification vient d'augmenter, que la formation est sacrifiée, nos missions sont dévaluées. Cette dénaturation entraînera aussi inévitablement la confusion dans la perception des missions du collègue et ce, aussi bien pour la communauté éducative que pour les usagers.

Edito

Remplir le livret de compétence entrera dans les obligations de service de tous les enseignants en collège pour la session 2011. Cette tâche supplémentaire s'ajoutera à toutes les autres (B2i, niveau A2 en LV, orientation, histoire des arts..) qui s'accumulent année après année.

Dans un contexte de dégradation du service public dû aux suppressions massives de postes, tout ce travail supplémentaire n'a permis en aucune façon de faire diminuer l'échec scolaire.

Le rapport du député UMP Groperrin éclaire les objectifs du ministre sur le rôle que doivent jouer le socle commun et le livret de compétences pour transformer le statut des enseignants. Dans ses conclusions il préconise l'augmentation du temps de travail et l'introduction de la bivalence. Concernant l'organisation des collèges, il propose d'accroître le pouvoir des chefs d'établissements pour le recrutement des enseignants et la gestion des horaires disciplinaires.

La politique éducative mise en place en collège ces dernières années est révélatrice d'un double choix.
Pour les élèves : socle commun à minima pour tous et tri entre ceux qui continueront en lycée et les autres.
Pour les enseignants : formatage de l'enseignement, renforcement du contrôle individuel et collectif et changement du statut.

Les collèges dans l'action !

Le Snes appelle les personnels à débattre dès la prérentrée des modalités d'action qu'ils sont prêts à mettre en œuvre face à cette obligation.

Le SNES présente 4 pistes possibles.

Piste n° 1 : Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond et valider tous les items pour tous les élèves de Troisième dès le début de l'année scolaire.

Piste n° 2 : Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond et refuser d'entrer dans une démarche de validation.

Piste n° 3 : Continuer de contester le livret de compétences sur la forme comme sur le fond ; refuser d'évaluer tous les items qui ne semblent pas sérieusement évaluables, et n'évaluer que le reste.

Piste n° 4 : Exiger un moratoire pour cette version du livret tant que le ministère n'aura pas procédé à une véritable expérimentation avec un réel cadrage et la garantie d'un bilan au terme de l'expérimentation.

Pour favoriser le débat, le Snes académique propose de réclamer une demi-journée banalisée dans tous les collèges, aucun aménagement horaire ni des emplois du temps n'étant prévu pour la mise en place du livret de compétence.

De plus, il propose une autre piste d'action possible : la revendication que le livret de compétence soit pré-rempli (considérant que les élèves auront tous la maîtrise des compétences requises à la fin de la 3^e : c'est l'objectif de la mise en place du livret !) et que le travail des enseignants ne soit plus que de décocher les items non maîtrisés par l'élève (ce qui allégera considérablement le temps de travail dévolu à cette tâche qui, rappelons-le se rajoute à toutes les autres sans aucune rémunération ni décharge horaire). Cette piste est en réalité, une variante de la piste n°1.

Ces débats doivent aussi être l'occasion de remettre en question toutes les autres tâches qui s'imposent aux enseignants de collège : la note de vie scolaire, notamment, qui devient obsolète face à la longue liste de compétence en comportement que compte le Livret et qui demeure à charge des équipes éducatives.

Si vous organisez une demi-journée banalisée, contactez-nous pour participer au débat : La synthèse des débats faite au conseil national de septembre permettra au Snes de définir la consigne qu'il donnera à l'ensemble de la profession. La CA académique définira la piste choisie par le SNES d'Aix Marseille.



Le livret de compétence en débat

Le vrai bilan de l'évaluation par compétences

En France, le livret de compétence devra impérativement être validé dans tous les collèges dès l'année scolaire 2010/2011, alors qu'il n'y a eu aucune évaluation de l'expérimentation faite dans les collèges pilotes.

Dans les pays anglo-saxons en revanche, cela fait dix ans que l'évaluation par compétence a supplanté l'enseignement des connaissances et le bilan est sans appel : au Québec, la Commission scolaire de Montréal et l'Alliance des professeurs de Montréal sont en effet revenus sur la réforme mise en place dans les années 2000. « Les deux parties ont en effet envoyé cette semaine à la ministre [de l'éducation] un document d'entente visant à remettre les connaissances, avant les compétences, au cœur de l'évaluation des élèves du Québec. Bref: le savoir avant le savoir-faire.

L'an dernier, la ministre, lors du dévoilement de son plan pour la persévérance scolaire (L'école, j'y tiens), avait justement annoncé son intention de simplifier, dès la rentrée de 2010, le processus d'évaluation en vue d'évaluer « les connaissances acquises ». « Il y aura des changements importants, a-t-elle commenté hier. Mesurer l'acquisition des connaissances, pour moi, c'est un incontournable, et c'est vers ça qu'on se dirige. »

Le document de la CSDM et de l'Alliance va exactement en ce sens. En gros, il recommande non seulement que l'on cesse d'évaluer des compétences transversales, mais « d'abord et avant tout, et de façon prioritaire et primordiale, qu'on évalue les connaissances », a expliqué hier le porte-parole de l'Alliance, Yves Parenteau.

Quant aux compétences à évaluer, elles seraient réduites de moitié (de 19 à 9), pour alléger à la fois le travail des professeurs et les résultats transmis aux parents. »*

Il serait regrettable que la France attende également 10 ans pour faire le constat de l'échec de l'évaluation par compétence dans l'acquisition d'une culture commune. L'importance de l'enjeu aurait au moins mérité que le gouvernement prenne tous les paramètres de ce dispositif en compte, au lieu de l'instaurer dans l'urgence !!

*<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201001/30/01-944664-exit-les-competences-place-aux-connaissances.php>

BULLETIN D'ADHESION

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____

Nous contacter :

SNES Aix-Marseille, 3 place du général de Gaulle, 13001 Marseille

Permanences téléphonique du mardi au vendredi de 14h à 18h, Tel. 04 91 13 62 80

www.aix.snes.edu ou www.s3aix.snes.edu